

Charte simplifiée d'utilisation citoyenne des outils numériques

Cette charte est un résumé des points essentiels du *règlement d'utilisation citoyenne des outils numériques*.

En signant le Règlement d'Ordre Intérieur, l'élève et ses parents mentionnent avoir lu et accepté le règlement d'utilisation citoyenne des outils numériques.

A. Les outils numériques en tant qu'outils pédagogiques

- L'élève aura connaissance de ses identifiants et mots de passe qu'il aura gardés secrets.
- L'élève concerné veillera à avoir avec lui son chromebook en état de marche et chargé.
- Dans le cas où le Chromebook tombe en panne ou est endommagé, l'élève est tenu d'en informer l'informaticien de l'école dans les meilleurs délais, soit à son bureau ou via son email maintenanceinformatique@stbenoitstservais.be.
- Dans le cas où l'élève oublie son Chromebook à la maison ou oublie de le recharger, il sera sanctionné pour cet oubli comme pour l'oubli d'un manuel ou d'une préparation.

B. Usage responsable des outils numériques

- Capturer à son insu l'image et/ou la voix d'un condisciple ou d'un professeur, saisir une image d'un autre élève, pire, partager ces traces, sont contraires à la législation belge et passibles de poursuites disciplinaires et judiciaires.
- Malgré la surveillance des administrateurs, l'élève ne cherchera pas à consulter des sites frauduleux ou inadaptés au contexte scolaire.
- L'élève respectera le matériel. Il utilisera une housse ou une protection adéquate pour son Chromebook.

C. Quand et où utiliser les outils numériques

- L'élève disposant d'un Chromebook ne pourra l'utiliser qu'en classe et uniquement avec l'accord de l'enseignant.
Son usage est interdit en dehors de la classe ou durant les interours.
Cependant, les élèves du degré supérieur peuvent utiliser leur Chromebook à l'étude.
- Durant les heures scolaires, le Chromebook se connecte automatiquement à la session scolaire et au réseau de l'école. La session Google privée n'est donc pas accessible durant les heures scolaires.
- En dehors de ces heures, en plus de la session scolaire, la session Google privée de l'élève sera active. L'élève et ses parents veilleront à avoir un usage responsable du Chromebook.

